

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize et le 02 NOVEMBRE à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Sonia MALET, Céline PALAPRAT, Marie-Thérèse PERUCH, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Christophe SOLOMIAC, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Bernard TARRIDE, Jacques TENE.

**Procuration :** Madame Chloé SOLATGES à Monsieur Fabrice PLANCHON.

**Monsieur Fabrice PLANCHON** est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

**16 x 100 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°1**

Le BP 2016 n'ayant pas été voté dans les temps par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant de l'Etat a saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Après avoir rendu son avis au Préfet, ce dernier a réglé et rendu exécutoire le Budget Primitif de la Commune, ainsi que le Budget Parc d'activité ZAC du Boutet.

La Décision Modificative n°1 relative au Budget Communal de l'exercice 2016 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif à la consommation finale effective des crédits.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédit, des transferts de crédits entre chapitres, des virements au sein d'un même chapitre ainsi que la reprise d'une partie du suréquilibre mentionné au BP 2016.

Considérant :

- la possibilité de voter en suréquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ;
- le suréquilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice après les modifications apportées par la CRC ;
- il apparaît nécessaire aujourd'hui de reprendre cet équilibre pour financer des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** la reprise partielle du suréquilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif de l'exercice 2016 et **PROCEDE** aux ouvertures de crédits suivantes aux sections de fonctionnement et d'investissement pour financer les dépenses imprévues lors du vote du Budget Primitif.

Montant du suréquilibre de la section de fonctionnement inscrit au Budget Primitif 2016 : **1 381 311 €**

Montant du suréquilibre de la section de fonctionnement inscrit après la présente DM : **1 190 565 €**

Montant du suréquilibre de la section d'investissement inscrit au Budget Primitif 2016 : **931 614,59 €**

Montant du suréquilibre de la section d'investissement inscrit après la présente DM : **895 747,61 €**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont modifiées comme suit :

**A. Les dépenses réelles de fonctionnement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Imputation	libellé	BP 2016	BP + DM	Crédits nouveaux
011	charges à caractère général	1 000 000	1 252 391	252 391
012	charges de personnel	2 620 000	2 590 000	-30 000
014	atténuation de produits	856 759	871 340	14 581
65	autres charges de gestion courante	950 104	911 500	-38 604
66	charges financières	317 876	319 308	1 432
67	charges exceptionnelles	5 000	5 000	0
020	dépenses imprévues	0	10 000	10 000
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 749 739</b>	<b>5 959 539</b>	<b>209 800</b>
023	virement à la section d'invest	0	0	0
042	Opération d'ordre entre sections	642 953	642 953	0
002	Report déficit n-1	0	0	0
	<b>Total de l'exercice</b>	<b>6 392 692</b>	<b>6 602 492</b>	<b>209 800</b>

## B. Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Imputation	libellé	BP 2016	BP + DM	Ecart /Crédits nouveaux
013	atténuation de charges	132 000	65 000	-67 000
70	produits des services	245 624	292 300	46 676
73	impôts et taxes	4 012 126	4 012 175	49
74	dotations et participations	2 064 960	2 084 688	19 728
75	autres produits de gestion courante	262 516	266 031	3 515
76	produits financiers	10	0	-10
77	produits exceptionnels	16 926	27 022	10 096
	<b>Recettes réelles</b>	<b>6 734 162</b>	<b>6 747 216</b>	<b>13 054</b>
042	opération d'ordre entre sections	31 214	37 214	6 000
002	report excédent N-1	1 008 627	1 008 627	0
	<b>Total de l'exercice</b>	<b>7 774 003</b>	<b>7 793 057</b>	<b>19 054</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Imputation	libellé	BP 2016	BP + DM	Ecart
20	immo incorporelles	0,00	1 754,00	1 754,00
	52 révision PLU	8 497,00	21 467,00	16970,00
<b>21</b>	<b>Immo corporelles ( hors OP)</b>	<b>1 715,00</b>	<b>3 042,00</b>	<b>1 327,00</b>
	106 acquisition foncière (Long, etc)	66 859,20	68 560,00	1 700,80
	113 accessibilité bâtiments	6 663,88	7 668,00	1 004,12
	119 économies d'énergies	0,00	0,25	0,25
	123 matériel techniques et outil	0,00	0,20	0,20
	129 centre plurifonctionnel	61 308,00	61 308,50	0,50
	32 mobilier urbain achats	0,00	500,34	500,34
	33 achat mat espace verts	2 301,00	2 301,05	0,05
	36 matériel informatique	356,82	357,36	0,54
	63 création espace verts	0,00	0,20	0,20
23	immos en cours	0,00	1 500,00	1 500,00

16	remboursement d'emprunts	631 564,00	631 674,00	110,00
020	dépenses imprévues	2 000,00	2 000,00	0,00
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>781 264,90</b>	<b>806 132,90</b>	<b>24 868,00</b>
040	opérations d'ordre entre sections	31 214,00	37 214,00	6 000,00
041	opérations patrimoniales	0,00	235 000,00	235 000,00
001	report déficit N-1	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>	<b>812 478,90</b>	<b>1 078 346,90</b>	<b>265 868,00</b>

## B. Les recettes réelles d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	BP 2016	BP + DM	Ecart
13	subventions d'inv. Reçues	334 642	334 642	0
16	emprunts et dettes ass.	0	0	0
10	dotat°, fonds divers, réserves	306 106	301 106	-5 000
024	produits de cessions	0	0	0
1068	affectation excédent Fonc N-1	0		0
	<b>Recettes réelles</b>	<b>640 748</b>	<b>635 748</b>	<b>-5 000</b>
021	virement section de fonct°	0	0	0
040	opération d'ordre entre sections	642 953	642 953	0
041	opérations patrimoniales		235 000	235 000
001	report excédent N-1	460 394	460 394	0
	<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>	<b>1 744 095</b>	<b>1 974 095</b>	<b>230 000</b>

Ci-dessous, le tableau synoptique récapitulant les soldes (recettes – dépenses) des écritures réelles et d'ordre afin de donner une vision d'ensemble :

Libellés	BUDGET PRIMITIF			total budget primitif	Décision modificative		Total Décision modificative n°1	Total BP + DM1
	Ecritures réelles	Reports	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre		
Fonctionnement	984 423,00	1 008 626,77	-611 739,01	1 381 310,76	-196 746,00	6 000,00	-190 746,00	1 190 564,76
Investissement	-140 516,90	460 393,51	611 739,01	931 615,62	-29 868,00	-6 000,00	-35 868,00	895 747 ,62
				2 312 926,38				2 086 312,38

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 comme exposée ci-dessus

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 0

### **16 x 101 - Finances Locales – Déficit de la régie de recettes services généraux**

Il a été constaté un déficit de 2 555,00 € par rapport aux écritures de la régie de recettes de la Fête Locale. Parallèlement à cela, un excédent du même montant a été constaté sur la régie de recettes du marché de plein vent.

En effet, le régisseur du marché de plein vent, Monsieur Kévin Loumes, a déposé à tort le produit des deux régies sur celle dont il était responsable.

Par ce fait, la responsabilité du régisseur titulaire de la fête locale, Madame Dominique VAESKEN, a été engagée. La Commune lui a donc adressé le 20 octobre 2016, à la demande du Trésorier, un ordre de reversement pour le montant de 2 555,00 €.

Considérant que cet incident fait suite à la modification des arrêtés de désignation des régisseurs intervenue au mois de juillet 2016, qu'il n'entraîne aucun préjudice pour la Commune, et que l'excédent de la régie du marché est identique au déficit de la régie de la fête locale, la Commune de Saint Lys propose de décharger totalement Madame Dominique VAESKEN de ce déficit.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner un avis favorable et **ACCORDE** à Madame Dominique VAESKEN la décharge totale du déficit de 2 555,00 €.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

### **16 x 102 - Finances Locales – Demande de remise gracieuse suite à débet juridictionnel**

Vu le jugement de la CRC Midi-Pyrénées en date du 19/11/2015, la demande de remise gracieuse en date du 27/06/2016 de Monsieur Jean-Louis ROUCH receveur municipal de Saint-Lys et considérant qu'en l'affaire, la Commune de Saint-Lys n'a supporté aucun préjudice puisque Monsieur Alain DISY a remboursé l'intégralité de la somme de 5 118,00 € indûment perçue, il convient donc de formuler un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Jean-Louis ROUCH.

Le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable et **ACCORDE** à Monsieur Jean-Louis ROUCH la remise gracieuse du débet juridictionnel pour un montant de 5 118,00 €.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

### **16 x 103 - Domaine et Patrimoine – ZAC du Boutet lot n°25 – Annulation de Cession**

La Commune de Saint-Lys souhaite promouvoir et dynamiser l'activité économique à travers l'opération « ZAC du Boutet » 3<sup>ème</sup> tranche afin de favoriser la création d'emplois.

Par délibération en date du 14 Décembre 2015, Madame DAROLLES Laetitia et Monsieur COHEN Yannick dont l'activité est la vente de fruits et légumes ont souhaité se porter acquéreur du lot n°25, afin d'y implanter un entrepôt de stockage, le prix de la cession a été fixé à **59 055,00 € HT sur la base de 35,00 € HT le m2, soit 82 866,00 € TTC**, l'avis des Domaines avait été obtenu en date du 25 Novembre 2015.

Madame DAROLLES Laetitia et Monsieur COHEN Yannick, par courrier en date du 20 Juin 2016, ont fait part de leur souhait de se désister, il ne donne pas suite à cette acquisition.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire, à annuler cette cession.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

### **16 x 104 - Domaine et Patrimoine – ZAC du Boutet lot n°29 – Annulation de Cession**

La Commune de Saint-Lys souhaite promouvoir et dynamiser l'activité économique à travers l'opération « ZAC du Boutet » 3<sup>ème</sup> tranche afin de favoriser la création d'emplois.

Par délibération en date du 29 Août 2012, Monsieur PONGE Wilfried a souhaité se porter acquéreur du lot n°29, afin d'y implanter des boxes de stockage destinés à la location, le prix de la cession a été fixé à **58 100,00 € HT sur la base de 35,00 € HT le m2, soit 69 487,00 € TTC (taux de la TVA à 19.60 %)**, l'avis des Domaines avait été obtenu en date du 02 Août 2012.

Monsieur PONGE Wilfried, par courrier en date du 15 Octobre 2016, a fait part de son souhait de se désister, il ne donne pas suite à cette acquisition.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire, à annuler cette cession.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

**La séance est levée à 22 h 15.**

**Le 04 novembre 2016  
Le Maire,  
Serge DEUILHE**